|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 22 avril 2020 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 246**CE 17/XY | - Aux administrations des États Membres de l'Union**Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT‑T participant aux travaux de la Commission d'études 17;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 |
| **Fax:****E-mail:** | +41 22 730 5853tsbsg17@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de révision des Recommandations UIT-T X.1054 et X.1254, et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1148 (X.fdip), X.1216 (X.gcpie), X.1279 (X.eaasd), X.1366 (X.amas-iot), X.1367 (X.elf-iot), X.1403 (X.dlt-sec), X.1606 (X.SRCaaS), X.1750 (X.GSBDaaS) et X.1751 (X.sgtBD), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (réunion virtuelle, août/septembre 2020)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des 11 projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion virtuelle, qui devrait se tenir en août/septembre 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 9/17.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de révision des Recommandations UIT-T X.1054 et X.1254 et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1148 (X.fdip), X.1216 (X.gcpie), X.1279 (X.eaasd), X.1366 (X.amas-iot), X.1367 (X.elf-iot), X.1403 (X.dlt-sec), X.1606 (X.SRCaaS), X.1750 (X.GSBDaaS) et X.1751 (X.sgtBD), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **13 août 2020** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

NOTE 2 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés avant leur détermination.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes:** 2

ANNEXE 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de Recommandations UIT-T X.1054, X.1148 (X.fdip), X.1216 (X.gcpie), X.1254, X.1279 (X.eaasd), X.1366 (X.amas-iot),
X.1367 (X.elf-iot), X.1403 (X.dlt-sec), X.1606 (X.SRCaaS),
X.1750 (X.GSBDaaS) et X.1751 (X.sgtBD)

# Projet de révision de la Recommandation UIT-T X.1054 [[R056](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0056)]

Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée – Gouvernance de la sécurité de l'information

Résumé

La sécurité de l'information est une question fondamentale pour les organisations, qui a pris de l'importance en raison des progrès rapides accomplis dans les technologies et les méthodes d'attaque, ainsi que des pressions réglementaires connexes qui se sont accentuées.

Une défaillance des contrôles de sécurité de l'information d'une organisation peut avoir de nombreuses conséquences négatives pour celle-ci et ses parties intéressées, y compris, sans toutefois s'y limiter, une détérioration du lien de confiance.

La gouvernance de la sécurité de l'information consiste à utiliser des ressources pour garantir la mise en œuvre efficace d'une stratégie de sécurité de l'information, et donne l'assurance:

• que les directives relatives à la sécurité de l'information seront respectées; et

• que l'organe directeur recevra des rapports fiables et pertinents sur les activités liées à la sécurité de l'information.

Cela aide l'organe directeur à prendre des décisions concernant les objectifs stratégiques de l'organisation grâce à la fourniture de renseignements sur la sécurité de l'information pouvant avoir une incidence sur ces objectifs. En outre, cela garantit que la stratégie de sécurité de l'information concorde avec les objectifs généraux de l'entité.

Les responsables et autres membres du personnel des organisations doivent comprendre:

• les exigences de gouvernance qui influent sur leur travail; et

• comment respecter les exigences de gouvernance qui leur imposent d'agir.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1148 (X.fdip) [[R060](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0060)]

Cadre applicable au processus de désidentification à l'intention des fournisseurs de services de télécommunication

Résumé

Les organisations de télécommunication recueillent, gèrent, utilisent et partagent des données concernant les particuliers, y compris des informations d'identification personnelle. Par conséquent, elles utilisent des techniques pour désidentifier les données, afin de protéger les données des particuliers. Cette Recommandation décrit un cadre applicable au processus de désidentification, et les étapes de sa mise en œuvre, et spécifie les modèles de diffusion des données et les niveaux de désidentification des données, à l'intention des fournisseurs de services de télécommunication, compte tenu du modèle de cycle de vie des données et du rôle des parties prenantes.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1216 (X.gcpie) [[R057](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0057)]

Exigences en matière de collecte et de conservation de preuves relatives aux incidents de cybersécurité

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1216 décrit une procédure générale pour les interventions en cas d'incident de cybersécurité et les enquêtes sur ces incidents, contient une analyse des sources des preuves relatives aux incidents de cybersécurité et précise les exigences relatives aux capacités des outils utilisés pour collecter et conserver ces preuves dans le cadre d'une procédure d'enquête. Cette Recommandation précise en outre les exigences relatives à la garantie de fiabilité des outils, qui serviront de lignes directrices aux développeurs qui conçoivent des outils de ce type.

# 4 Projet de révision de la Recommandation UIT-T X.1254 [[R064](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0064)]

Cadre de garantie d'authentification des entités

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1254 définit trois niveaux de garantie d'authentification des entités (AAL1 – AAL3) ainsi que les critères et menaces correspondant à chacun de ces trois niveaux.

En outre:

• elle définit un cadre de gestion des niveaux de garantie;

• elle fournit, d'après une évaluation des risques, des orientations concernant les techniques de contrôle à utiliser pour réduire les menaces sur l'authentification;

• elle donne des orientations relatives à l'application des trois niveaux de garantie à d'autres systèmes de garantie d'authentification; et

• elle donne des orientations quant à l'échange des résultats d'authentification reposant sur les trois niveaux de garantie.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1279 (X.eaasd) [[R065](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0065)]

Cadre de l'authentification renforcée utilisant la télébiométrie avec des mécanismes de détection d'usurpation d'identité

Résumé

Cette Recommandation fournit un cadre architectural pour l'authentification renforcée utilisant la télébiométrie et la détection d'usurpation d'identité. Cette Recommandation vise à analyser les menaces concernant les solutions traditionnelles d'authentification télébiométrique et spécifie un cadre architectural de même que les flux de processus d'authentification et les aspects liés à la sécurité de l'authentification renforcée utilisant la télébiométrie avec des mécanismes de détection d'usurpation d'identité.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1366 (X.amas-iot) [[R058](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0058)]

Systèmes d'authentification de messages agrégés pour l'Internet des objets (IoT) (X.amas-iot)

Résumé

Le nombre de dispositifs de l'Internet des objets (IoT) est en augmentation et, dans un avenir proche, un nombre considérable de dispositifs seront connectés au réseau IoT, y compris au réseau 5G. Cette Recommandation définit deux systèmes d'authentification de messages. L'un est un système d'authentification de messages agrégés (AMA) pour l'IoT comme mécanisme de base. L'autre est un système interactif d'authentification de messages agrégés (IAMA), doté d'un protocole interactif permettant d'identifier en plus, de manière simple et sûre, des messages non valides lors du processus d'authentification de messages. Ces deux systèmes d'authentification de messages agrégés permettent d'assurer "l'authentification (de l'identité) des entités " ainsi que "l'authentification des messages". Il se peut que ces systèmes ne conviennent pas dans tous les cas d'utilisation des dispositifs IoT, mais ils sont relativement efficaces et adaptés dans les conditions d'utilisation suivantes:

• lorsqu'une authentification des messages est requise pour des dizaines à des dizaines de milliers de dispositifs IoT;

• lorsqu'on a recours de manière fréquente et intermittente à un processus d'authentification pour le traitement de données/messages.

À titre d'exemple, les applications de surveillance de l'utilisation de données d'image et la télémesure à distance, qui permettent notamment d'assurer la surveillance des activités des usines et le suivi médical, sont des exemples types de cas d'utilisation de ces systèmes.

# 7 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1367 (X.elf-iot) [[R059](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0059)]

Format normalisé de journaux d'erreurs pour l'Internet des objets aux fins de la gestion des incidents de sécurité

Résumé

La gestion des incidents de sécurité dans l'écosystème de l'Internet des objets (IoT) se heurte à deux problèmes. Le premier est l'incompatibilité des protocoles entre, d'une part, les réseaux informatiques utilisant le protocole de commande de transmission/le protocole Internet (TCP/IP) et, d'autre part, les dispositifs d'extrémité IoT. Le second concerne l'absence de compatibilité des codes d'erreur utilisés par les différents fabricants de dispositifs d'extrémité.

La Recommandation UIT-T X.1367 décrit un format normalisé de journal d'erreur qui peut être placé dans une charge utile de protocole, comme syslog [b-IETF RFC 5424], afin de convertir les informations relatives au journal d'erreur provenant d'un dispositif d'extrémité dans le format normalisé de journal d'erreur.

La Recommandation UIT-T X.1367 contient en outre un tableau normalisé de codes d'erreur, qui permet de résoudre le second problème. De cette manière, les incidents de sécurité qui se produisent dans les réseaux informatiques et les réseaux de dispositifs d'extrémité IoT peuvent être gérés dans leur intégralité.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1403 (X.dlt-sec) [[R066](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0066)]

Lignes directrices sur la sécurité relatives à l'utilisation de la technologie des registres distribués pour la gestion décentralisée des identités

Résumé

La technologie des registres distribués (DLT) et ses applications spécifiques telles que la blockchain offrent une opportunité unique d'utiliser une infrastructure de confiance et une plate-forme qui pourraient s'avérer utiles en permettant à une fédération de confiance d'échanger des attributs d'identité et des informations d'identité. La présente Recommandation définit les aspects de confidentialité et de sécurité propres aux télécommunications dans l'utilisation de données DLT pour la gestion des identités.

# 9 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1606 (X.SRCaaS) [[R062](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0062)]

Exigences de sécurité pour l'environnement des applications de communication en tant que service

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.3525 recense les menaces de sécurité et contient des recommandations concernant les exigences de sécurité pour l'environnement des applications de communication en tant que service (CaaS). Cette Recommandation décrit les scénarios et les caractéristiques des applications CaaS dotées de capacités de multicommunication. Elle recense en outre les menaces qui découlent des caractéristiques uniques des applications CaaS et contient des recommandations relatives aux exigences de sécurité appropriées pour les applications CaaS.

# 10 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1750 (X.GSBDaaS) [[R061](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0061)]

Lignes directrices relatives à la sécurité des mégadonnées en tant que service pour les fournisseurs de services de mégadonnées

Résumé

Les mégadonnées en tant que service (BDaaS) sont une catégorie de service en nuage qui permet aux clients des services en nuage de collecter, stocker, analyser, visualiser et gérer les mégadonnées, comme indiqué dans la Recommandation UIT-T Y.3600. Compte tenu de l'augmentation spectaculaire des volumes de données et de l'évolution rapide des activités liées aux mégadonnées, l'infrastructure des mégadonnées s'est imposée comme l'installation centrale pour la fourniture de services BDaaS. En conséquence, des questions importantes concernant la sécurité des services BDaaS se font jour. À titre d'exemple, lors de la conception de logiciels de mégadonnées à code source ouvert, la sécurité n'est pas toujours prise en considération dès le début. De plus, il se peut que les nouvelles technologies mises au point pour l'analyse des mégadonnées se traduisent par un non-respect des mesures classiques de protection de la sécurité. La Recommandation UIT-T X.1750 contient une analyse des problèmes de sécurité que rencontrent les services BDaaS et définit les rôles et les responsabilités liées à la sécurité dans la fourniture des services BDaaS, ainsi qu'un cadre de sécurité applicable à une infrastructure de mégadonnées. Cette Recommandation précise en outre les mesures de protection de la sécurité à respecter pour les services et les composantes associés aux services BDaaS.

# 11 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1751 (X.sgtBD) [[R063](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0063)]

Lignes directrices relatives à la sécurité de la gestion du cycle de vie des mégadonnées pour les opérateurs de télécommunication

Résumé

Cette Recommandation contient une analyse des failles de sécurité et expose des lignes directrices relatives à la sécurité de la gestion du cycle de vie des mégadonnées pour les opérateurs de télécommunication.

L'évolution rapide de la technologie des mégadonnées est allée de pair avec une augmentation considérable de la valeur des données. Les mégadonnées ouvrent de nouvelles perspectives pour ce qui est des services de télécommunication. Les données étaient autrefois cloisonnées et gérées de manière indépendante dans différents systèmes fournissant des services de télécommunication. Les tendances à l'agrégation et à la fusion des données sont inévitables, en raison de la mise en place de services de mégadonnées. Dans le cadre de la convergence vers la fusion des données, les données circulent sur des plates-formes et dans des processus de services et sont confrontées à plusieurs failles de sécurité à différents stades de leur cycle de vie.

On trouvera dans cette Recommandation une description de certaines caractéristiques des services de mégadonnées et des catégories de données de télécommunication, une analyse des failles de sécurité de la gestion du cycle de vie des mégadonnées ainsi que des lignes directrices relatives à la sécurité à l'intention des opérateurs de télécommunication.

ANNEXE 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 246: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de Recommandations UIT‑T X.1054, X.1148 (X.fdip), X.1216
(X.gcpie), X.1254, X.1279 (X.eaasd), X.1366 (X.amas-iot), X.1367 (X.elf-iot), X.1403
(X.dlt-sec), X.1606 (X.SRCaaS), X.1750 (X.GSBDaaS) et X.1751 (X.sgtBD)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 246, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de révision de la Recommandation UIT-T X.1054 | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1148 (X.fdip) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1216 (X.gcpie) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de révision de la Recommandation UIT-T X.1254 | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1279 (X.eaasd) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1366 (X.amas-iot) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1367 (X.elf‑iot) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1403 (X.dlt‑sec) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1606 (X.SRCaaS) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1750 (X.GSBDaaS) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1751 (X.sgtBD) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_